



RÈGLEMENTS POUR DEVENIR EXPOSANT

1. L'exposition est d'une durée de 2 jours pour le public, donc je suis disponible les deux jours ou je dois avoir une équipe de remplacement. (Mon kiosque ne doit pas être démonté avant dimanche 17h00.)
2. L'installation de mon kiosque s'effectue le vendredi (veille de l'événement entre 17h00 et 23h30). (Sauf exception autorisée). Lors de mon arrivée, les organisateurs sont les seuls à pouvoir m'assigner un kiosque. L'endroit qui m'est assigné comprend tables, nappes et chaises.
* Je dois apporter tout autre matériel utile à mon installation
(Ex : lampes, rallonges électriques, ruban adhésif etc.).
3. Je suis entièrement responsable du montage et du démontage de mon kiosque. Je ne laisse jamais mon kiosque sans surveillance.
4. Ne sera pas toléré le stockage de matériel derrière les tables (à la vue des visiteurs). Ce n'est pas un entrepôt. Des remarques peu flatteuses de la part des visiteurs et d'exposants, nous ont été formulées à cet effet. (un endroit est disponible pour le stockage).
5. Je reconnais qu'il est de ma responsabilité de diffuser au public les informations adéquates sur les espèces que j'expose à mon kiosque.
6. J'expose mes animaux dans un environnement temporaire, mais un environnement sécuritaire, propre et d'une grandeur convenable pour leur bien-être. Les animaux en mauvaise santé ne pourront être exposés. De plus, tous les animaux dont la garde est interdite ou réglementée seront interdits à moins de posséder tous les permis nécessaires.
7. Les animaux doivent toujours être sous surveillance et près de la table de l'exposant. Interdit de circuler avec les animaux.
8. Sur le site www.salondesreptiles.com et/ou Facebook, si sont exposées des photos. J'accepte la ou les photos choisies au hasard pour relater l'évènement ; mais si une ou plusieurs photos ne me plaisent pas, je dois faire la demande écrite, via courriel pour les faire retirer.
9. Le comité organisateur n'est pas responsable des bris, des vols ou pertes à mon kiosque ou des changements sans préavis et se réserve le droit de refuser une demande d'inscription sans avoir à se justifier.